

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 1^{ER} décembre 2020

Le Conseil Municipal de la Commune de VAUX en BEAUJOLAIS, s'est réuni en séance ordinaire le premier décembre deux mil vingt, à vingt heures, à la salle Saint-Martin, sous la Présidence de son Maire, Monsieur Jean-Charles PERRIN.

Présents : Laurence Renoux, Jean-Claude Desbat, Jean-Paul De Vermont, Geneviève Foley, Marie-Claire Berrerd, Alain Arnaud, Myriam Perrin, Sandrine Bessenay, Ludovic Batteur, Mirabelle Rousset-Charensol, Xavier Collonge, Maryline Trichard, Adrien Carret.

Absents : Mirabelle Rousset-Charensol, Damien Lamboley

Adrien Carret a été élu secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 13

Date de convocation de la réunion du Conseil Municipal : 25 novembre 2020

Le précédent compte rendu est approuvé à l'unanimité.

I. AFFAIRES DIVERSES

Affaires scolaires

1. Commission scolaire

Myriam Perrin présente le compte-rendu de la commission scolaire du 7 novembre 2020 sur les points suivants : protocole sanitaire, remplacement de la cantinière, jeux de l'école maternelle, la violence à l'école. Différentes solutions ont été évoquées (écriture d'une Charte, passeport, table ronde avec les enfants). La commission se réunira à nouveau le 7 décembre.

Personnel communal

1. Agence Postale

Jean-Charles Perrin donne lecture d'une demande de modifications d'horaires pour l'agence postale avec une fermeture le mercredi matin. Il est proposé d'étudier la fréquentation ce jour-là afin de prendre la décision.

2. Arrêts de travail

Suite à plusieurs arrêts de travail au sein du personnel communal, Mélody Pourret a été recrutée pour la surveillance pendant la pause méridienne et pour l'entretien de l'école du 9 novembre 2020 au 8 janvier 2021 et Sylvie Launay a été recrutée pour la surveillance d'un groupe classe de l'école maternelle de 12h15 à 13h45 du 26 novembre au 18 décembre 2020.

Les horaires d'ouverture de l'agence postale ont été réduits afin que Séverine Pavic prenne en charge un groupe de classe élémentaire de 11h45 à 12h45 depuis le 2 novembre.

L'ensemble du personnel communal pallie aux besoins pour le bon fonctionnement de l'école et du restaurant scolaire.

3 Loi de Transformation de la Fonction Publique

La loi de Transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019 a créé une nouvelle obligation qui s'applique à l'ensemble des employeurs dans les 3 versants de la fonction publique : l'instauration d'un dispositif de signalement des actes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes.

Les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent confier ce dispositif aux centres de gestion. Dans ce cadre, le cdg69 s'oriente vers une prestation assurée auprès d'un prestataire externe spécialisé après consultation.

Le conseil municipal valide la proposition d'adhésion à cette prestation mutualisée.

Divers

1. CCAS

La distribution des plateaux repas aura lieu le samedi 12 décembre sur le parking de l'École Bernard Pivot de 11h à 12h. 113 repas ont été réservés dont 4 seront à livrer au domicile. L'installation du barnum est à prévoir à 10 h. Alain Arnaud, Ludovic Batteur, Adrien Carret, Geneviève Foley, Jean-Paul de Vermont et Marie-Claire Berrerd sont disponibles pour assurer la distribution.

15 colis ont été commandés. Les visites n'étant pas possibles, ils seront transmis par le biais d'un membre de la famille dans la mesure du possible.

2. Sacs de tri

Les permanences de distribution auront lieu le :

- samedi 12 décembre de 9h à 11h30 : Sandrine Bessenay et Laurence Renoux
- mardi 15 décembre de 17h à 19h : Alain Arnaud et Geneviève Foley
- samedi 19 décembre de 9h à 11h30 : Xavier Collonge et De Vermont Jean-Paul

FINANCES

1. Tarifs des concessions

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2223-15 et R. 2223-11, Monsieur le MAIRE propose au conseil réuni de revoir les tarifs de concessions.

Après avoir entendu en séance le rapport de Jean-Claude DESBAT, Adjoint, proposant de majorer les tarifs des concessions, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE ainsi qu'il suit les tarifs des concessions funéraires dans le cimetière communal à compter du 1er janvier 2021 :

Durée des concessions	Simple	Double
15 ans	130 €	260 €
30 ans	200 €	400 €

DIT que ces recettes seront imputées sur le budget communal au compte 70311

PRÉCISE que ces redevances seront mises en recouvrement dès la signature des actes correspondants.

2. Achat de terrain pour régularisation de voirie

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération 2-2018 par laquelle le conseil municipal autorisait Monsieur le maire à effectuer les démarches préalables à l'acquisition des parcelles ou partie de parcelles cadastrées AB 333, AB 205, AC 206, AB 267, AB 268, AN 376, AK 213 et AB 327 pour des opérations de voirie.

Monsieur Le Maire précise que les démarches de modification du parcellaire cadastral ont été établies par le Cabinet Boussion et que l'achat des parcelles est nécessaire à la réalisation des opérations de voirie.

Le conseil,

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier, **Vu** l'inscription au budget 2020 du montant nécessaire à l'acquisition,

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire,

Décide d'acquérir les parcelles suivantes

Ancienne Parcelle	Nouveau numéro	Propriétaire	Lieu	Surface	Prix
AB 267	AB 382	Michel et Jocelyne de VERMONT	Rue Louis de Vermont	57	228
AB 333	AB 397	Alain et Chantal ARNAUD	Parking du caveau	84	336
AB 327	AB 394-395	Eric AMYOT	Parking du caveau	39	156
AB 326	AB 392	Eric AMYOT	Parking du caveau	5	20
AB 325	AB 390	Eric AMYOT	Parking du caveau	7	28
AC 206	AC 550	Philippe CARAGE	Le Chavel	55	220
AK 213	AK 265	Mme BOUCHISSE et Mr THOMAS	Le Stade	19	76

Autorise M. le maire à signer l'acte administratif et d'accomplir toutes les formalités nécessaires

Prend acte que les frais liés à l'acte notarié resteraient à la charge de la commune.

3. Achat à l'euro symbolique

M. le maire expose que les héritiers de Madame DESSAIGNE Elisabeth épouse DESPLACE ont émis le souhait de céder pour l'euro symbolique à la commune de Vaux-en-Beaujolais les parcelles EN 258 (7466 m²), EN 263 (2068 m²), AH 8 (3826 m²), AH 67 (4078 m²), AM 140 (6480 m²) et AP 122 (1844m²). La commune est intéressée par l'acquisition pour l'euro symbolique de ces parcelles de terrains afin d'enrichir le patrimoine communal

Le conseil,

Vu l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières,

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,

Vu l'article L.1212-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif à la passation des actes,

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire,

Décide d'acquérir les parcelles cadastrées EN 258, EN 263, AH 8, AH 67, AM 140 et AP 122 moyennant le prix symbolique d'un euro

Autorise M. le maire à signer l'acte administratif et d'accomplir toutes les formalités nécessaires

Prend acte que les frais liés à l'acte notarié resteraient à la charge de la commune.

4. Echange sans soulte

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération 2-2018 par laquelle le conseil municipal autorisait Monsieur le maire à effectuer les démarches préalables à l'acquisition des parcelles ou partie de parcelles cadastrées AB 333, AB 205, AC 206, AB 267, AB 268, AN 376, AK 213 et AB 327 pour des opérations de voirie.

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal de l'utilité de procéder à l'échange de la parcelle AC 552 d'une surface de 115 m² appartenant à la commune de Vaux-en-Beaujolais avec la parcelle AB 384 d'une surface de 100 m² appartenant à Jacques et Marie-Ange de Vermont pour la réalisation des opérations de voirie pour l'euro symbolique,

Le conseil,
Après avoir entendu l'exposé de M. le maire,

Accepte qu'un échange de terrains à l'euro symbolique soit opéré entre la commune de Vaux-en-Beaujolais et Mr et Mme de Vermont

Décide de céder à Mr et Mme de Vermont la parcelle cadastrée AC 550 d'une superficie de 115 m² en échange de la parcelle cadastrée AB 384 d'une superficie de 100 m² que Mr et Mme de Vermont Jacques s'engagent à céder à la commune de Vaux-en-Beaujolais

Autorise M. le maire à signer l'acte d'échange et d'accomplir toutes les formalités nécessaires

Dit que les frais d'actes sont pris en charge par la commune.

5. Déneigement

Jean-Claude Desbat présente la proposition de l'entreprise SRD BEAUJOLAIS pour la réalisation du déneigement en cas de besoin à hauteur de 55 € / heure. Il met environ 2h30 pour faire toute la commune.

6. Bail commercial

Monsieur le maire rappelle qu'un bail commercial a été conclu avec la société Vittelrest en date du 1^{er} avril 2019 pour un loyer repart de la façon suivante :

- la partie restaurant : 805 € HT auquel s'ajoute la TVA pour un montant de 161 €
- la partie habitation : 345 €

En raison de la crise sanitaire du Covid-19, le commerce fermé depuis le 1^{er} novembre 2020. Monsieur le Maire propose donc d'accorder une réduction de la moitié du loyer de la partie restaurant pour la période du 1^{er} novembre au 31 décembre 2020 ce qui représente 805 € HT soit 966 € TTC.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'accorder une réduction de 805 € HT soit 966 € TTC pour la période du 1^{er} novembre au 31 décembre 2020.

7. Accessibilité et sécurisation des jeux de boules

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour le lancement de l'opération : **Accessibilité et sécurisation des jeux de boules**. Monsieur le Maire stipule que le montant prévisionnel H.T. des travaux s'élève à : **19 555.30 €**.

La Région Auvergne Rhône Alpes apporte son aide aux communes de moins de 20 000 habitants pour des travaux d'aménagement du territoire et notamment des espaces publics par le biais du dossier Bonus Relance. Monsieur Le Maire propose donc de solliciter une subvention auprès de la Région à hauteur de 50 % pour la réalisation de ce projet.

Le Conseil Municipal décide :

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à lancer l'opération : **Accessibilité et sécurisation des jeux de boules** et toutes les formalités s'y rapportant.
- **D'accepter** la sollicitation d'une subvention auprès de la Région.
- **De préciser** que les crédits nécessaires au règlement des dépenses relatives à la présente délibération seront prélevés au chapitre 23, **opération 2101**.

III. BATIMENTS COMMUNAUX

1. Résidence Ponosse

Deux appartements seront vacants :

- Un appartement d'une surface de 30 m² à compter du 1^{er} février 2021 pour un loyer de 240 € et 30 € de charges mensuelles.
- Un appartement d'une surface de 43 m² à compter du 7 janvier 2021 pour un loyer de 344 € et 30 € de charges mensuelles

2. Maison d'assistantes maternelles

Jean-Paul de Vermont présente la proposition de main-courante au-dessus du muret dans le jardin d'entrée de la Maison d'Assistantes Maternelles. Le devis de l'entreprise TETE pour un montant de 3 880.58 € TTC a été validé.

3. Ecole

Suite aux mesures relatives au dépistage du radon, l'entreprise Performa Environnement va réaliser une expertise complète du bâtiment le mercredi 2 décembre. Le coût de la prestation s'élève à 1 955.34 €.

IV. COMMUNICATION/TOURISME

1. Vœux

En raison du contexte sanitaire, la cérémonie annuelle n'aura pas lieu. Il est proposé de faire une vidéo qui sera partagée sur Facebook et le site Internet. Laurence Renoux choisira une photographie du village pour la carte de vœux.

2. Bulletin municipal

Le thème sera les enfants à l'école avec un comparatif entre aujourd'hui et il y a 60, 70 et 80 ans. Les articles et photographies ont été transmis pour mise en page.

La distribution aura lieu la première quinzaine de janvier.

V. ENVIRONNEMENT

Voirie

1. Aménagement Ecluse

Jean-Claude Desbat présente le projet d'écluse dans la rue Gabriel Chevallier, la consultation a été lancée le 26 novembre. Les réponses sont attendues pour le 14 décembre 2020. La durée prévisionnelle des travaux est de 3 semaines avec un souhait de démarrage du chantier au 11 janvier 2021. L'estimation du service technique voirie du Département s'élève à 11 065 € HT.

Urbanisme

1. Déclarations préalables

DP0692572000026 – Rue du Mathy – AC 328 - SYDER

Construction d'un poste de transformation électrique - **Le conseil émet un avis favorable**

DP0692572000027 – 8 rue Gabriel Chevallier – AB 152

Installation d'un kit photovoltaïque en toiture - **Le conseil émet un avis favorable**

DP0692572000028 – 82 rue du Sottison – AL 464

Installation de panneaux photovoltaïques - **Le conseil émet un avis favorable**

2. Certificats d'urbanisme

CU0692572000035 – Les Buis – AN 376

CU0692572000036 – 567 route de St Cyr – AK 265

CU0692572000037 – Le Mathy – AI 15

CU0692572000038 – Les Plagnes – AC 550

CU0692572000039 – Le Bourg – AB 390-392-394-395

CU0692572000040 – Le Bourg – AB 205

CU0692572000041 – Le Bourg – AB 397

CU0692572000042 – Les Buis – AB 382

CU0692572000043 – AH 8-67 - AM 140 - AP 122 - E 258 - EN 263

CU0692572000044 – Les Places – AK 71

CU0692572000045 – 58 rue Louis de Vermont – AB 384

CU0692572000046 – Bourdissonne – AC 552
CU0692572000047 – Bois de Vaux – D141
CU0692572000048 – Bourdissonne – AC 8
CU0692572000049 – 75 Impasse des Miracles – AB 172

3. SAFER

La SAFER informe des ventes de propriétés sur la commune.

VI. SYNDICAT INTERCOMMUNAUX

1. CAVBS

Jean-Charles Perrin présente le compte-rendu du conseil communautaire du 22 octobre 2020.

2. CAVBS

Jean-Charles Perrin présente les rapports Eau et assainissement et le bilan d'activité du service Déchets.

3. SMIE

Jean-Claude Desbat présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

VII. QUESTIONS DIVERSES

- 2 nids de frelon asiatiques ont été repérés et détruits sur la commune.
- Suite au recours gracieux du sous-préfet concernant l'arrêté accordant le PC 0692572000002, une demande sera adressée à la commission avec un argumentaire détaillé pour une nouvelle étude du dossier.
- Les sapeurs-pompiers proposent de procéder à la vérification des poteaux incendies. Ils nous signaleront ensuite les besoins de réparations ou de changement.
- Les élus indemnisés ont la possibilité de souscrire à une retraite complémentaire dont la cotisation est payée par moitié par l'élu et la collectivité. En optant pour le taux de cotisation à 8%, le montant à inscrire au budget pour une année s'élève à 4 885 €.
- L'INSEE nous informe que le recensement de la population est reporté à l'année 2022.
- Suite au contrôle de notre défibrillateur, il s'avère que plusieurs pièces sont à changer. Etant donné qu'il a 9 ans, il est proposé au conseil municipal de le remplacer pour un coût de 1 620 €. Le conseil municipal valide cette proposition.
- Jean-Charles Perrin informe que les entretiens annuels avec le personnel communal se déroulent au mois de décembre. Ils permettent de faire le point sur les possibilités d'évolution, les besoins en formation et sur la réévaluation du régime indemnitaire.
- Sandrine Bessenay signale que les personnes assurant la distribution du Progrès sur la commune proposent des calendriers à la vente au domicile des personnes pour des sommes conséquentes.
- Jean-Claude Desbat informe qu'une plainte a été déposée à la gendarmerie suite à la dégradation de plusieurs vitres dans les vestiaires du foot.
- Commission urbanisme samedi 5 décembre à 8 h.
- Prochain conseil municipal : mardi 5 janvier 2021 à 20 h

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion s'est terminée à 22 heures 30